



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

Pour les exercices financiers 2019 et 2020

Le mardi 27 avril 2021

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Tous les producteurs de bois de la région de Québec sont invités.
Cependant, seuls les délégués pourront voter.

8 h Inscription des délégués ;

- 9 h**
1. Mot de bienvenue par le président ;
 2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée ;
 3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour ;
 4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2019 ;
 5. Approbation des rapports d'activités 2019 et 2020 ;
 6. Présentation et approbation des rapports financiers aux 31 décembre 2019 et 2020 ;
 7. Nomination d'un auditeur indépendant ;
 8. Négociation de nouvelles ententes avec les scieurs :
 - 8.1 * Résolution pour la négociation collective des prix du bois de sciage ;
 - 8.2 Modification au Règlement sur la mise en marché du bois des producteurs de bois de la région de Québec ;

11 h 9. Levée de l'assemblée.

Aux délégués du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec, veuillez prendre note que la résolution # 1 – **Pour la négociation collective des prix du bois de sciage** du *Cahier des résolutions présentées à l'assemblée générale annuelle du 27 avril 2021* sera soumise pour étude à l'item # 8.1 du projet d'ordre du jour à la fin de la présentation sur la Négociation de nouvelles ententes avec les scieurs.